Nations Unies S/2002/366



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 avril 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 5 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période allant du 1er au 28 février 2002.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce document à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-32178 (F) 090402 090402

Annexe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Au cours de la période considérée (1er-28 février 2002), il y avait un peu plus de 39 300 soldats de la Force de paix au Kosovo (KFOR) déployés sur le théâtre d'opérations.

2. La situation générale au Kosovo est restée stable pendant le mois de février bien que, dans toute la province, on ait continué de signaler des violences sans gravité, pour la plupart liées à des tensions interethniques ou à caractère criminel. M. Michael Steiner, nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, est arrivé au Kosovo le 14 février.

Sécurité

3. La KFOR a continué d'assurer la sécurité le long des frontières avec l'ex-République yougoslave de Macédoine[1] et l'Albanie, d'empêcher les membres des groupes armés d'Albanais de souche d'utiliser les voies de communication qui traversent le Kosovo et de tenter d'intercepter tout signe de soutien au terrorisme.

4. Au cours d'opérations de fouille menées dans toute la province, la SFOR a trouvé chaque jour des armes et des munitions. Pendant la période considérée, 363 armes, 293 grenades et mines et 50 385 cartouches et balles ont été saisies. En outre, la KFOR et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ont mené conjointement des opérations de fouille afin de maintenir la pression sur les extrémistes et les criminels.

5. Bien qu'il n'y ait pas eu de violences interethniques graves, des actes de harcèlement et d'intolérance ont été signalés dans toute la province, ainsi qu'un certain nombre d'incidents à caractère criminel. Le 22 février, une femme serbe du Kosovo a été tuée à Lipljan, alors qu'on voulait, semble-t-il, la forcer à quitter son domicile. Plusieurs incidents au cours desquels des Serbes du Kosovo ou leurs véhicules ont reçu des jets de pierres ont également été signalés à Lipljan et à Koretin.

6. Après l'arrestation de trois anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo soupçonnés d'avoir enlevé, assassiné et aggravé physiquement des Albanais du Kosovo pendant la guerre, des manifestations ont eu lieu à Pristina, à Pec, à Podujevo et à Mitrovica et se sont poursuivies jusqu'à mi-février. Sauf à Pristina, où la police de la MINUK a reçu des jets de pierres, elles se sont terminées de façon pacifique.

7. À Mitrovica, des centaines de personnes ont protesté contre l'ouverture d'un bureau communautaire municipal dans la ville et contre l'arrestation, le 21 février, de deux Serbes du Kosovo soupçonnés d'avoir assassiné un Albanais du Kosovo. Le personnel et les biens de la MINUK ont été pris pour cibles par les manifestants et, à la suite de cet incident, la KFOR a apporté son appui à la MINUK et multiplié les patrouilles pour maintenir la sécurité.

---

[1] La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous le nom prévu par sa constitution.

Sécurité aux frontières

8. La KFOR a poursuivi ses activités le long des frontières avec l'ex-République yougoslave de Macédoine et avec l'Albanie, confisquant des armes, décourageant la contrebande, arrêtant les personnes qui traversent les frontières illégalement et décourageant d'autres tentatives d'entrer dans la province. Au cours de la période considérée, 36 personnes ayant tenté de traverser illégalement la frontière ont été arrêtées par la KFOR et remises à la MINUK.

9. Le 14 février, le commandant de la KFOR et le Président albanais ont signé un accord de coopération et de coordination temporaires des activités le long de la frontière. Toutes les brigades multinationales ont été encouragées à entrer en contact et à échanger des informations avec les forces albanaises concernant l'importance des effectifs, les patrouilles, les routes minées et les menaces potentielles.

Coopération et respect des accords par les parties

10. En ce qui concerne le Corps de protection du Kosovo et la première phase de processus de réduction des effectifs en temps de paix, 368 hommes ont été mutés à la réserve le 28 février. La KFOR et la MINUK sont en train de composer une force en s'appuyant sur un rapport établi par le Groupe de travail commun MINUK/KFOR/Corps de protection du Kosovo/Organisation internationale pour les migrations. La KFOR délivre de nouvelles cartes d'identité au nom de la MINUK depuis le 15 février.

11. Au cours de la période considérée, le porte-parole du Corps de protection du Kosovo a été suspendu pendant trois semaines conformément à la recommandation du comité de sécurité commun MINUK/KFOR en raison de certaines remarques faites lors de l'arrestation de trois anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo. Trois membres du Groupe opérationnel régional 4 ont été arrêtés pour tentative de vol.

12. Le nombre total d'armes détruites dans le cadre du programme de destruction d'armes s'élève actuellement à 10 445, dont 80 pendant la période considérée. Au cours de la dernière semaine de février, quelque 75 000 cartouches par jour ont été détruites, portant le total à près de 4 millions.

13. Les forces de sécurité de la République fédérale de Yougoslavie respectent d'une façon générale ce qui est prévu par l'Accord militaire technique.

Coopération avec les organisations internationales

14. La KFOR continue d'aider quotidiennement, à leur demande, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales se trouvant dans tout le Kosovo. Elle apporte une assistance en matière de sécurité aux opérations de police de la MINUK et assure, en étroite coordination avec celle-ci, la sécurité des membres serbes de l'Assemblée du Kosovo.

15. Un groupe de travail de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de la police de la MINUK et de la KFOR se réunira chaque semaine pour coordonner la planification des élections municipales qui doivent avoir lieu en septembre 2002.

Retour des réfugiés et des personnes déplacées

16. Le nombre de réfugiés de l'ex-République yougoslave de Macédoine restant au Kosovo a baissé et est estimé à 10 813.

Perspectives

17. La situation du Kosovo en matière de sécurité continue d'être stable, bien que des tensions ethniques persistent toujours et que de nouveaux incidents violents liés à l'intolérance ethnique, à des activités criminelles et à l'intimidation devraient être signalés.
